



Rapport sur les activités du
système d'assurance
automobile du COMESA
(Carte Jaune)

2009



SOMMAIRE

Introduction	2
1/ Le fonctionnement du régime d'assurance automobile du Comesa (carte jaune)	3
1-1/ Les principales caractéristiques de la carte jaune	3
1-2/ Le cadre juridique de la carte jaune	4
1-3/ Les structures de gestion de la carte jaune	4
1-3-1/Les missions du Bureau National.....	5
1-3-2/Le Conseil des Bureaux	5
1-3-3/Le conseil technique de gestion TMC	5
1-3-4/ Le consortium de réassurance.....	6
2/ Les activités du Bureau national de Djibouti en 2009	6
2-1/La production des cartes jaunes du Bureau de Djibouti	6
2-2/ La gestion des accidents causés par les véhicules en transit	7
3/ Les activités du Bureau national d’Ethiopie en 2009	10
3-1/ La production	10
3-2/La gestion des sinistres	12
4/ Les activités des autres Bureaux nationaux	13
5/ La réassurance de la carte jaune	15
5-1/ Fonctionnement	15
5-2/ Situation financière du Pool de réassurance.....	16
6/ Spécimen d’une carte jaune	17

Le commerce transfrontalier occupe une place importante dans l'économie nationale puisque le port de Djibouti est devenu le principal accès à la mer de l'Ethiopie.

Les opérations de transit sont une large composante des activités portuaires : en 2009, le transit éthiopien représentait 77,4% du trafic du port de Djibouti.

Les mouvements des camions éthiopiens se sont élevés à 206 842 voyages aller retour au cours de l'année écoulée.

L'importance stratégique du transport transfrontalier et le volume intense des mouvements de camions posent le défi de l'équilibre entre la fluidité et la sécurité.

Le transport en transit génère en effet des accidents matériels et/ou corporels qui exigent une couverture pour garantir l'indemnisation des victimes et la continuation du transport routier.

Pour répondre à ces défis et lever les obstacles à la libre circulation, les pays du Comesa ont notamment créé en 1986 un système régional d'assurance automobile appelé carte jaune.

Il s'agit d'un instrument vital de l'intégration régionale, un système de protection et de sécurisation des personnes et des biens qui a pour objet de régler les questions de réparation des accidents causés par les automobilistes circulant entre les pays membres du Comesa.

Un système analogue existe notamment en Europe depuis 1953 (carte verte), dans les pays d'Afrique de l'ouest depuis 1982 (carte brune) ou en Afrique centrale avec la carte rose.

Jusqu'en 2002, les camions éthiopiens circulaient à Djibouti sans assurance, ce qui entraînait en cas d'accident de la route, la saisie du véhicule et une indemnisation incertaine des victimes.

Pour remédier à ces obstacles, la Commission ministérielle mixte Djibouto-Ethiopienne décida donc en 2002 l'application du système d'assurance automobile du Comesa entre les deux pays à partir du 1^{er} janvier 2003.

Le décret 2002-0136/PR/MEF du 7 juillet 2002 introduisit ce système sur le territoire national et confia la gestion à une structure composée de deux sociétés de la place.

L'arrêté n°2005-0773 du 14 décembre 2005 précisa par la suite le fonctionnement et l'organisation du bureau national de Djibouti.

1/ LE FONCTIONNEMENT DU REGIME D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU COMESA

Les pays membres du Comesa ont convenu que les risques de la circulation automobile transfrontalière devaient être réglés dans le cadre d'une assurance régionale appelée carte jaune (nom dérivé de la couleur de la carte).

1-1/ Les principales caractéristiques de la carte jaune

La carte jaune est une attestation d'assurance régionale qui couvre la responsabilité civile encourue par les automobilistes non résidents en passage dans un Etat membre du Comesa. Elle présente principalement les trois caractéristiques suivantes:

- La souscription de l'assurance Comesa dans le pays de résidence de l'automobiliste avant le voyage ;
- Une couverture valable dans tous les pays membres du Comesa. Le détenteur de la carte peut y circuler librement sans avoir à souscrire une nouvelle police d'assurance dans chaque pays visité. Elle évite donc une assurance frontière au transport routier transfrontalier ;
- L'indemnisation des victimes selon la législation et par une institution du pays où est survenu l'accident.

La détention de cette carte est obligatoire et conditionne l'autorisation de circuler dans le pays tiers. Il incombe donc aux autorités de police des frontières de vérifier le respect de cette obligation pour préserver l'indemnisation des victimes.

En cas de sinistre, la gestion et le règlement des indemnités aux victimes sont assurés par le bureau de la carte jaune du lieu de l'accident pour le compte de l'assureur du pays du véhicule.

Cette assurance de responsabilité civile automobile exclut donc la détention ou la saisie du véhicule à la suite d'un accident.

1-2/ Le cadre juridique de la carte jaune

Les opérations de la carte jaune sont régies par plusieurs textes.

Le texte fondateur est le protocole sur la création d'un régime d'assurance automobile régional pour le transport transfrontalier qui constituait l'annexe XIV du traité de la ZEP (actuellement annexe II du traité du Comesa) et qui a été signé le 4 décembre 2006 à Addis Abeba, Ethiopie.

Le fonctionnement pratique des opérations du régime est défini par un manuel de procédure qui traite de tous les éléments techniques et financiers notamment les règles de souscription et de gestion des sinistres.

L'accord inter bureaux régit les relations entre les bureaux nationaux dans le traitement des sinistres et le remboursement des sinistres payés.

1-3/ Les structures de gestion de la carte jaune

Dans chaque pays du Comesa, le gouvernement établit une structure appelée Bureau de la carte jaune et qui a en charge la gestion des opérations de la carte jaune.

A Djibouti, c'est l'organisme Pool TPV en charge de l'assurance des véhicules de transport en commun, qui fait office de Bureau de la carte jaune Comesa conformément au décret 2002-0136/PR/MEF du 7 juillet 2002 et à l'arrêté n°2005-0773 du 14 décembre 2005 fixant les modalités de fonctionnement dudit Bureau.

1-3-1/Les missions du Bureau National

Le système de la carte jaune fonctionne par le biais de ce réseau des Bureaux Nationaux répartis dans chacun des pays membres.

Il existe actuellement 13 bureaux nationaux et plus de 150 compagnies d'assurance qui sont impliquées dans les opérations de la carte jaune.

Chaque bureau national a deux fonctions :

- ❖ Délivrer la carte jaune aux automobilistes résidents qui se rendent dans les autres pays du Comesa ; le bureau national joue ainsi un rôle de bureau émetteur des polices d'assurance Comesa;
- ❖ Indemniser les victimes des accidents causés sur le territoire national par les automobilistes ressortissants des autres pays du Comesa.

Le bureau national est émetteur des cartes et gestionnaire des accidents de transit pour le compte des autres bureaux nationaux.

Les indemnités versées aux victimes lui seront par la suite remboursées par la société de réassurance du Comesa, Zep Re qui agit soit comme réassureur soit pour le compte du Bureau qui a émis la carte jaune sinistrée.

1-3-2/Le Conseil des Bureaux

C'est l'assemblée générale annuelle des Bureaux nationaux.

Elle a notamment pour attributions de fixer les orientations du régime, d'approuver les comptes financiers du pool de réassurance et le budget du secrétariat de la carte jaune et désigner les administrateurs.

1-3-3/Le conseil technique de gestion TMC

C'est le conseil d'administration du régime de la carte jaune qui comprend 5 membres désignés par le conseil des bureaux parmi les représentants des bureaux nationaux pour une durée de 2 ans.

Il se réunit au moins deux fois par an et examine les questions techniques et financières relatives à la gestion du régime.

1-3-4/ Le consortium de réassurance.

C'est une sorte de chambre de compensation et de réassurance qui permet au Bureau qui a indemnisé la victime, de se faire rembourser les sommes avancées.

Le consortium est donc un pilier du régime puisqu'il garantit les remboursements entre les bureaux et donc leur solvabilité.

Actuellement, c'est la société de réassurance du Comesa, Zep-Re qui gère ce mécanisme de réassurance et de remboursement.

2/ LES ACTIVITES DU BUREAU NATIONAL DE DJIBOUTI EN 2009

Comme indiqué plus haut, chaque Bureau national a une fonction de distribution de carte jaune aux automobilistes qui se rendent dans un autre pays du Comesa et une fonction de règlement des accidents causés par les véhicules en transit.

2-1/La production des cartes jaunes du bureau de Djibouti

Le Bureau de Djibouti délivre des cartes jaunes aux automobilistes de Djibouti se rendant en Ethiopie.

Son chiffre d'affaires s'élevait à 23,7 millions de FD en 2009 pour 479 cartes émises.

La production du Bureau de la carte jaune de Djibouti au cours des sept dernières années se présente comme suit:

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2008/2007	Variation 2009/2008
Chiffre d'affaires (millions FD)	8, 1	8, 7	12, 9	18,4	21, 72	20,5	23,7	-5,8%	15,6%
Nombre des Cartes Jaunes émises	237	233	279	338	504	466	479	-7,5%	2,8%
Nombre des véhicules assurés	200	199	207	304	406	374	394	-7,9%	5,3%

Après une baisse en 2008, les émissions de cartes jaunes ont repris leur progression comme dans les années précédentes avec une hausse de 15,6% des primes et 2,8% des cartes vendues.

Le parc auto assuré a légèrement augmenté de 5,3% et se compose majoritairement des véhicules de tourisme à hauteur de 56% comme le montre le tableau suivant :

	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Véhicules de transport des marchandises	110	130	145	172	18,6%
Véhicules particuliers	194	276	229	222	-3%
TOTAL	304	406	374	394	5,3%

2-2/ La gestion des accidents causés par les véhicules en transit

Le trafic important des véhicules éthiopiens génère des accidents que le Bureau de Djibouti a pour mission de gérer et régler pour le compte du Bureau d'Ethiopie.

Au cours de l'année 2009, il a été enregistré 206 842 mouvements des véhicules éthiopiens.

La sinistralité liée à cette intense activité de transit est donnée par le tableau suivant pour les six dernières années :

Exercice d'inventaire	Nature des accidents	Nombre de sinistre par année de survenance						Variation 2008/2007	Variation 2009/2008
		Année 2004	Année 2005	Année 2006	Année 2007	Année 2008	Année 2009		
Année 2009	Matériels	31	48	53	62	70	79	12,9%	12,8%
	Matériels/ Corporels	7	3	13	14	9	7	-35,7%	-22,2%
	Corporels	10	19	12	17	23	20	35,3%	-13%
	Total	48	70	78	93	102	106	9,7%	3,9%

En 2009, le nombre des accidents impliquant des véhicules éthiopiens et déclarés au bureau de la carte jaune de Djibouti s'élevaient à 106 en hausse de 3,9% par rapport à 2008.

Le règlement de ces sinistres au cours de la même période se présente comme suit :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre cumulé des sinistres payés	36	63	98	142	190	207	274
Paiements cumulés (en millions de FD)	45,1	64,4	97,4	132	157,7	197,9	214,6

De 2003 à 2009, le Bureau de la carte jaune de Djibouti a réglé 274 sinistres et versé à ce titre 214 639 308 FD aux victimes des accidents causés par les véhicules éthiopiens.

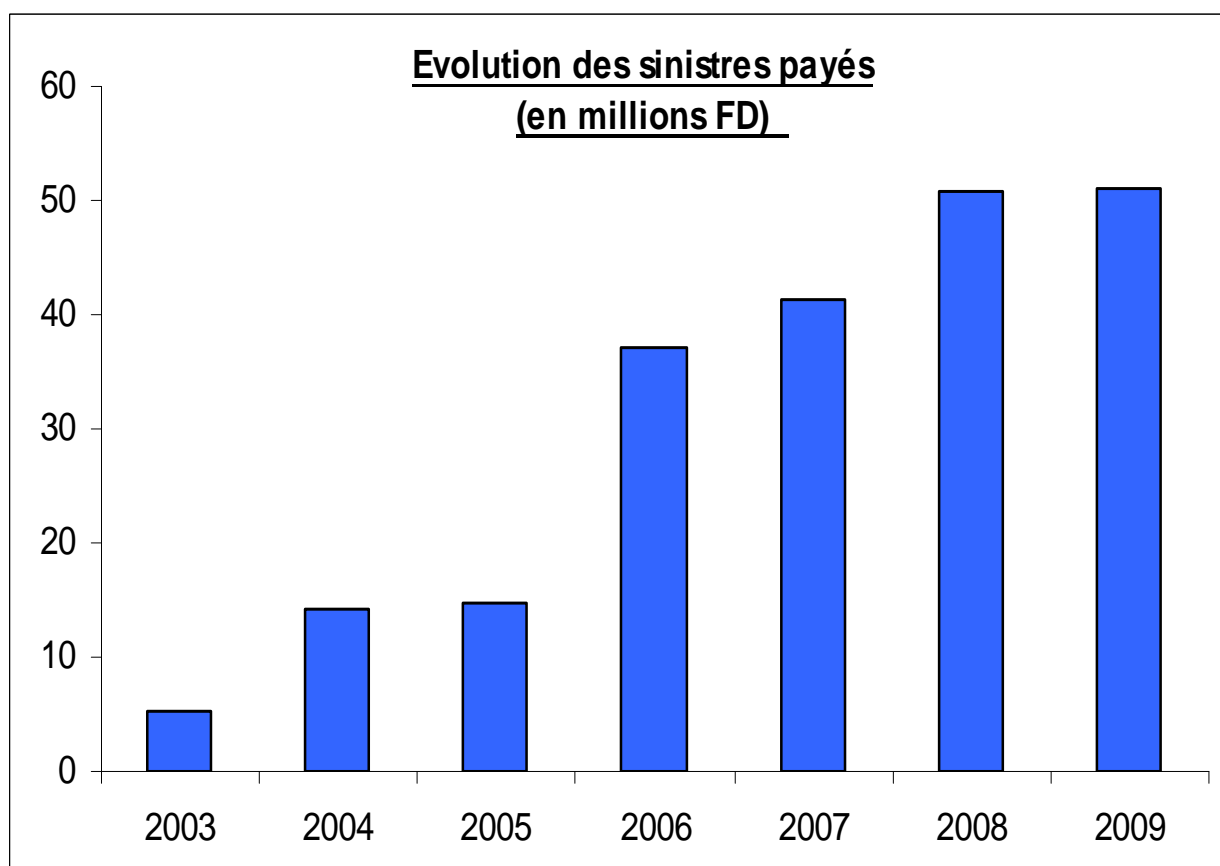
La charge de sinistres des véhicules éthiopiens, c'est-à-dire la somme des sinistres payés et des sinistres en suspens, au cours des cinq dernières années se présente comme suit:

	En Millions de FD						
	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2008/2007	Variation 2009/2008
Sinistres payés	14, 85	37, 11	41, 44	50,75	51,08	22,5%	0,65%
Provision des sinistres à l'ouverture	79, 90	134, 10	182, 87	253,13	289,34	38,4%	14,3%
Provision des sinistres à la clôture	134, 10	182, 87	253, 13	289,34	360,5	14,3%	24,6%
Dotation de l'exercice	54, 20	48, 77	70, 26	36,21	71,16	-48,4%	96,5%
Charge de sinistre	69, 05	85, 88	111, 70	86,96	122,24	-22,4%	40,6%

En 2009, les sommes payées aux victimes s'élèvent à 51,1 millions de FD en légère hausse de 0,7% par rapport à 2008.

A la fin de l'exercice 2009, les sinistres en attente de paiement étaient évalués à 360,5 millions de FD, ce qui montre l'ampleur de la sinistralité et des engagements en suspens liés aux accidents de la route causés par les opérations de transit.

Le graphique suivant donne l'évolution des sinistres payés depuis 2003 :



3/LES ACTIVITES DU BUREAU NATIONAL D'ETHIOPIE EN 2009

Le Bureau d'Ethiopie a pour principal partenaire le Bureau de Djibouti en raison du flux de transit entre les deux pays.

Ses relations avec le Bureau du Soudan restent encore marginales.

3-1/ La production

Le Bureau d'Ethiopie assure et délivre des cartes jaunes aux véhicules éthiopiens se rendant en République de Djibouti.

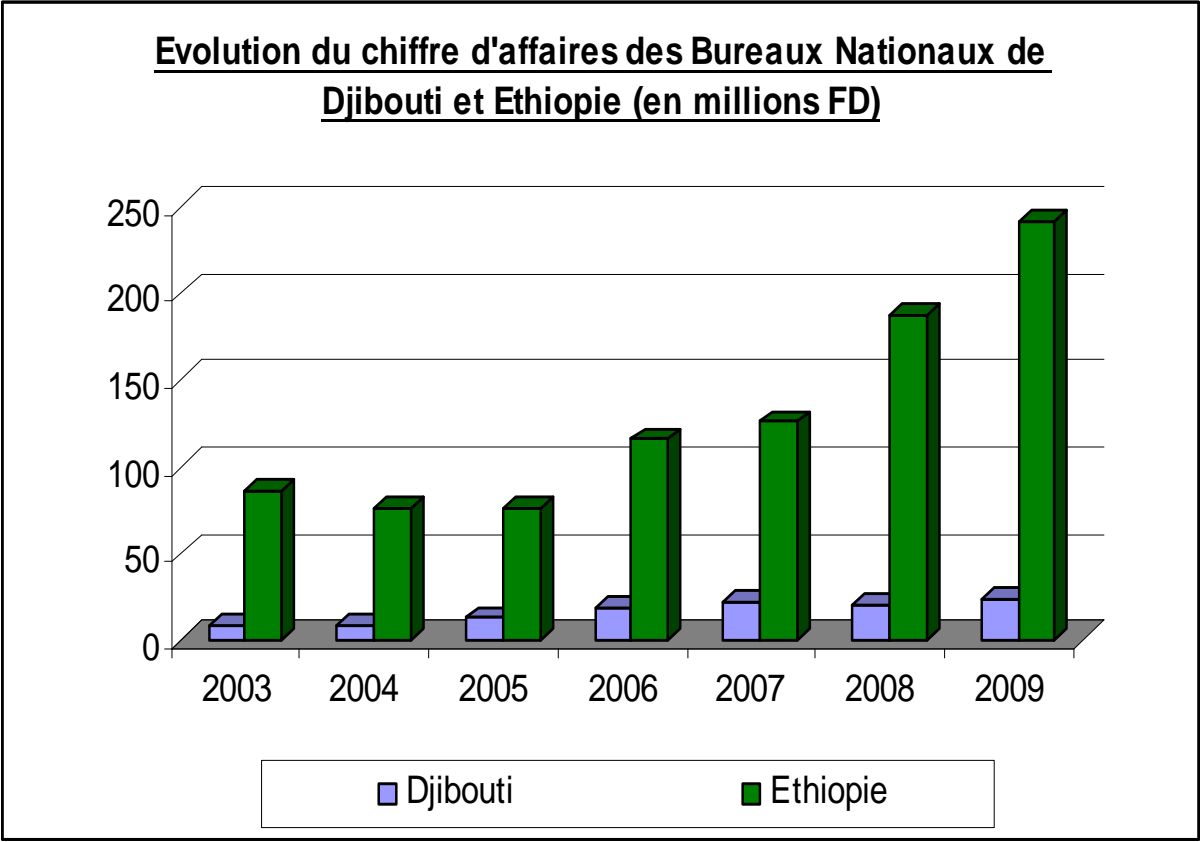
La couverture du trafic de transit lui permet de dégager un chiffre d'affaires important qui a atteint 241,5 millions FD en 2009 pour 24 478 cartes émises.

C'est dix fois le chiffre d'affaires du Bureau de Djibouti qui a plutôt un rôle de gestionnaire de sinistres causés par les véhicules éthiopiens.

Le chiffre d'affaires du Bureau éthiopien se présente comme suit au cours des trois dernières années :

Bureau émetteur	2007		2008		2009		Variation 2009/2008	
	Nombre CJ	Chiffre d'affaires (millions FD)	Nombre CJ	Chiffre d'affaires (millions FD)	Nombre CJ	Chiffre d'affaires (millions FD)	Nombre CJ	Chiffre d'affaires
ETHIOPIE	18 121	125,7	19 924	187,5	24 478	241,5	22,8%	28,8%

Le graphique suivant montre l'évolution du chiffre d'affaire des Bureaux de Djibouti et d'Ethiopie entre 2003 et 2009 :



3-2/La gestion des sinistres

Le Bureau d’Ethiopie a aussi pour fonction de gérer les accidents causés par les automobilistes djiboutiens détenteurs d’une carte jaune qui se rendent en Ethiopie.

Cette activité reste cependant marginale et n’a porté que sur 4 sinistres en 2008.

Le tableau suivant présente la sinistralité des véhicules djiboutiens en Ethiopie et leur gestion depuis 2003 :

	Exercice de survenance					
	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre des sinistres survenus	3	3	7	4	8	4
Nombre des sinistres payés par le Bureau National d’Ethiopie	2	2	5	2	4	1
Nombre des sinistres en suspens	1	1	2	2	4	3

Sur les 29 sinistres survenus, 16 ont été réglés définitivement par le bureau éthiopien et 13 restent encore en suspens.

Le montant cumulé des sinistres payés par le bureau éthiopien depuis 2003 s’élève à 7 725 687 FD et le montant des sinistres en suspens à fin 2008 était de 6 762 400 FD.

4/LES ACTIVITES DES AUTRES BUREAUX NATIONAUX

Outre la République de Djibouti, le système d'assurance automobile du Comesa est appliqué par les 12 pays suivants : Burundi, RD Congo, Ethiopie, Erythrée, Kenya, Malawi, Rwanda, Soudan, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

Les activités de production des Bureaux nationaux de ces pays se présentent comme suit en 2009 :

Bureaux émetteurs	2007		2008		2009		Variation 2009/2008	
	Nombre CJ	Chiffre d'affaires (millions FD)	Nombre CJ	Chiffre d'affaires (millions FD)	Nombre CJ	Chiffre d'affaires (millions FD)	Nombre CJ	Chiffre d'affaires
BURUNDI	3 612	8,8	3 956	11,1	5 279	13,2	33,4%	19%
DJIBOUTI	504	21,72	466	20,5	479	23,7	2,8%	15,6%
R D CONGO	1 703	14,9	3 428	30,4	6 512	57,4	89,9%	89%
ERITHREE	3	0,0	-	-	-	-	-	-
ETHIOPIE	18 121	125,7	19 924	187,5	24 478	241,5	22,8%	29%
KENYA	14 713	295,9	9 115	208,2	11 018	243,6	20,9%	17%
MALAWI	452	3,1	366	2,8	365	3,1	-0,3%	10,7%
RWANDA	4 457	21,4	4 841	24,0	4 970	29,5	2,7%	23%
SOUDAN	6	0,1	29	1,3	46	2,9	58,6%	123,1%
TANZANIE	4 292	31,8	-	-	5 338	42,0	100%	100%
OUGANDA	4 392	108,1	6 069	122,8	6 852	120,5	12,9%	-1,9%
ZAMBIE	10 886	31,3	10 248	45,1	11 682	44,5	14%	-1,3%
ZIMBABWE	7 359	-	8 082	-	8 782	24,4	8,7%	100%
TOTAL	70 500	662,82	66 524	653,7	85 801	846,3	28,9%	29,4%

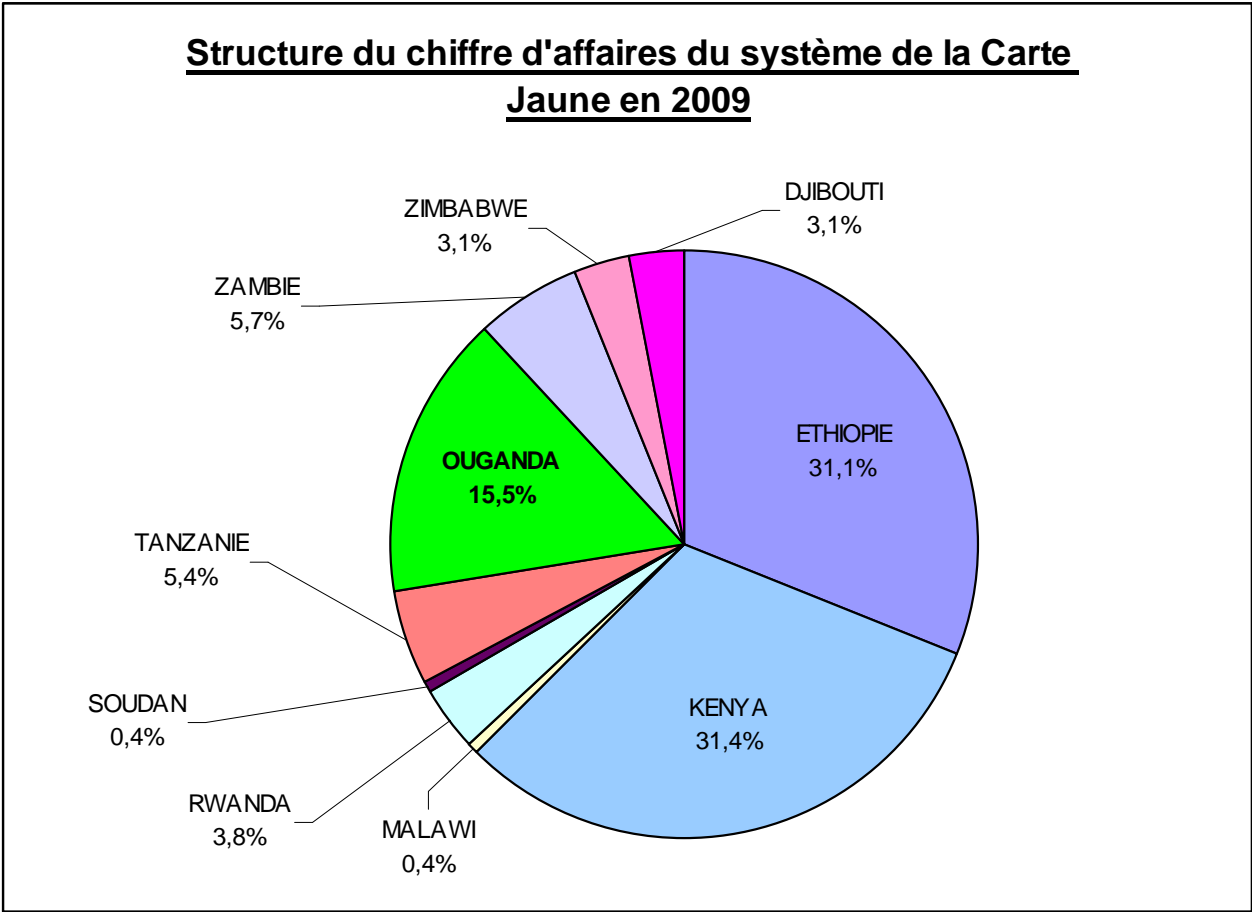
Source: Rapport du 23^{ème} Conseil des bureaux nationaux

En 2009, le Bureau national du Kenya dégage le plus important chiffre d'affaires (243,6 millions de FD) en hausse de 17% suivi de près par le Bureau d'Ethiopie qui a réalisé 241,5 millions de FD de primes.

Ces deux bureaux représentent 57% de l'ensemble du chiffre d'affaires du système.

De manière globale, après le recul des activités en 2008 dû à la crise politique au Kenya et ses conséquences sur son corridor nord, l'année 2009 est marquée par une hausse de la production aussi bien en termes de cartes jaune émises (+28,9%) que de chiffre d'affaires (+29,4%).

La structure par Bureau du Chiffre d'affaires de la carte jaune est donnée par le graphique suivant :



5/ LA REASSURANCE DE LA CARTE JAUNE

5-1/ Fonctionnement

Le système d'assurance automobile du Comesa repose sur un programme de réassurance géré par la société de réassurance du Comesa, Zep-Re.

La Zep Re a été créée en 1990 par les chefs d'Etat et de gouvernement du Comesa réunis à Mbabane (Swaziland) avec pour mission de promouvoir et de développer les échanges régionaux dans le cadre de l'industrie des assurances et de la réassurance.

La Zep-Re a un double rôle dans la gestion du système d'assurance automobile du Comesa :

- Elle intervient comme réassureur en prenant en charge les sinistres supérieurs à 10 000 USD. En contrepartie, elle reçoit 27% des primes émises par chaque Bureau;
- Elle a un rôle de chambre de compensation pour les sinistres inférieurs ou égaux à 10 000 USD. Le bureau qui a indemnisé les victimes à hauteur de 10 000 USD réclame le remboursement à la Zep Re qui paie et se retourne contre le bureau émetteur de la carte jaune sinistrée.

Ce double rôle de réassureur et de chambre de compensation fait de la Zep Re le pilier du système comme garant du bon fonctionnement et de la solvabilité des bureaux nationaux.

5-2/ Situation financière du Pool de réassurance

Le mécanisme de réassurance de la carte jaune géré par la société de réassurance du Comesa, Zep-Re, affichait en 2008, dernier exercice connu, la situation financière suivante :

	En millions de FD				
	2006	2007	2008	Var 07/06	Var 08/07
Primes brutes	190,3	208,9	269,0	9,8%	28,7%
Fonds Propres	575,3	688,1	804,3	19,6%	16,9%
Total Actif	739,0	878,2	995,3	18,8%	13,3%
Placements	372,7	450,8	450,8	20,9%	0%
Résultats de l'Exercice	115,8	112,8	93,9	-2,6%	-16,7%

Le montant des primes souscrites par le réassureur en 2008 a connu une progression de 28,7% avec un chiffre d'affaires de 269 millions de FD en 2008 contre 208 millions de FD en 2007.

Le résultat net d'exploitation réalisé par le Pool au titre de l'exercice 2008 a été de 93,9 millions de FD contre 112,8 millions de FD en 2007.

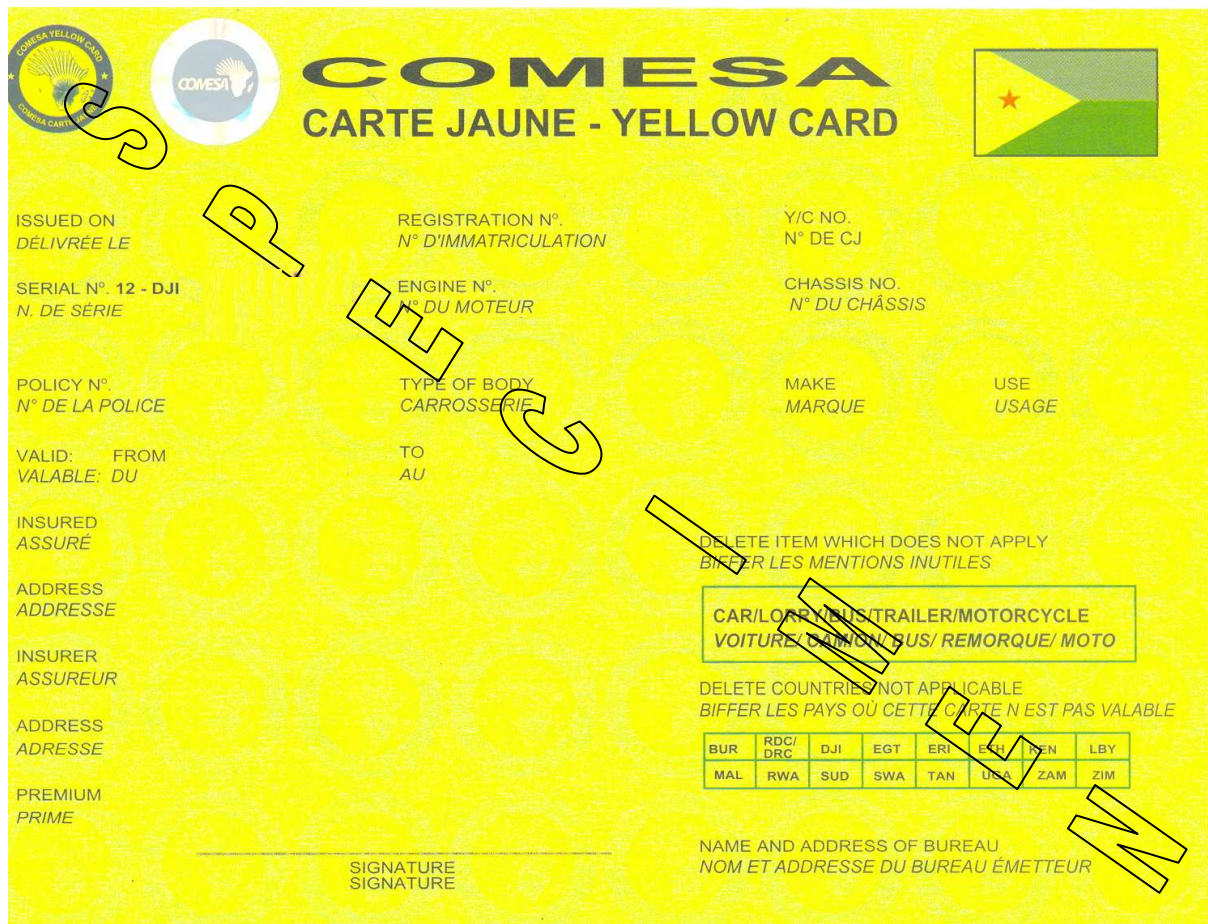
Cette baisse est consécutive aux pertes de change enregistrées au courant de cet exercice et qui procèdent de la réévaluation du dollar américain par rapport aux monnaies locales utilisées dans les échanges intra régionaux.

5-3/Relations entre le Bureau de Djibouti et la réassurance

Les relations entre le Bureau national de Djibouti et la Zep Re sont importantes puisque cette institution facilite le remboursement des indemnités de sinistres payées par le Bureau de Djibouti pour le compte du Bureau d'Ethiopie.

Entre 2003 et 2009, les remboursements cumulés versés par la Zep Re s'élèvent à 174 169 414 FD soit 81,1% des sommes payées par le Bureau de Djibouti au titre de l'indemnisation des victimes des accidents causés par les véhicules éthiopiens en transit.

6/ SPECIMEN D'UNE CARTE JAUNE



COMESA
CARTE JAUNE - YELLOW CARD

ISSUED ON
DÉLIVRÉE LE

SERIAL N°. 12 - DJI
N. DE SÉRIE

POLICY N°
N° DE LA POLICE

VALID: FROM
VALABLE: DU

INSURED
ASSURÉ

ADDRESS
ADRESSE

INSURER
ASSUREUR

ADDRESS
ADRESSE

PREMIUM
PRIME

REGISTRATION N°
N° D'IMMATRICULATION

ENGINE N°
N° DU MOTEUR

TYPE OF BODY
CARROSSERIE

TO
AU

Y/C NO.
N° DE CJ

CHASSIS NO.
N° DU CHÂSSIS

MAKE
MARQUE

USE
USAGE

DELETE ITEM WHICH DOES NOT APPLY
BIFFER LES MENTIONS INUTILES

CAR/LOAFER/BUS/TRAILER/MOTORCYCLE
VOITURE/CAMION/BUS/REMORQUE/MOTO

DELETE COUNTRIES NOT APPLICABLE
BIFFER LES PAYS OÙ CETTE CARTE N'EST PAS VALABLE

BUR	RDC/ DRC	DJI	EGT	ERI	ESH	KEN	LBY
MAL	RWA	SUD	SWA	TAN	USA	ZAM	ZIM

SIGNATURE
SIGNATURE

NAME AND ADDRESS OF BUREAU
NOM ET ADRESSE DU BUREAU ÉMETTEUR